

Fiche Récapitulative : Dettes Fiscales

Définition

- Dettes liées aux impôts dus à l'administration fiscale : impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, etc.

Prescription

- • Délai : 3 ans à partir du 31 décembre de l'année d'imposition (art. L186 LPF)
- • Exception : 6 ans en cas d'omission ou de fraude

Modalités de recouvrement

- • Lettre de relance, mise en demeure
- • Saisie sur compte bancaire ou rémunération possible après phase amiable
- • Majoration automatique en cas de non-paiement dans les délais (10%)

Possibilités d'aménagement

- • Demande de délai de paiement (à faire avant la mise en recouvrement forcé)
- • Formulaire à adresser au service des impôts des particuliers (SIP)
- • Possibilité de mensualisation (selon l'impôt)

Conseils pratiques

- • Agir rapidement dès réception de l'avis
- • Fournir un justificatif de situation financière (bulletin de salaire, attestation chômage, etc.)
- • Proposer un échéancier réaliste (ex. : montant, durée, date de début, mode de paiement)

À retenir

- ✓ Un plan accepté par les impôts vous évite majorations et saisies
- ✓ Toujours officialiser les accords par écrit
- ✓ Garder trace des paiements (relevés, reçus)

